



OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-231

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-005 - 01-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH CANTAOUS (4 pages)	Page 3
R76-2016-12-15-006 - 02-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LES FOUGERES LANNEMEZAN (4 pages)	Page 8
R76-2016-12-15-007 - 03-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH CASTELNAU MAGNOAC (4 pages)	Page 13
R76-2016-12-15-008 - 04-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD "les RIVES du PELAM" à TRIE SUR BAISE (4 pages)	Page 18
R76-2016-12-15-009 - 05-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH OSSUN (4 pages)	Page 23
R76-2016-12-15-010 - 06-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD Val de l'Ourse à LOURES BAROUSSE (4 pages)	Page 28
R76-2016-12-15-011 - 07-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SOLEIL AUTOMNE TARBES (4 pages)	Page 33
R76-2016-12-15-012 - 08-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LE JONQUERE JUILLAN (4 pages)	Page 38
R76-2016-12-15-013 - 09-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LES RAMONDIAIS - LUZ SAINT SAUVEUR (4 pages)	Page 43
R76-2016-12-15-014 - 10-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD PYRENE PLUS à SAINT PE DE BIGORRE (4 pages)	Page 48
R76-2016-12-15-015 - 11-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD ZELIA à IBOS (4 pages)	Page 53
R76-2016-12-15-016 - 12-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD RESIDENCE DU LAC à ORLEIX (4 pages)	Page 58
R76-2016-12-15-017 - 13-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LA PYRENEENNE à AUREILHAN (4 pages)	Page 63
R76-2016-12-14-004 - 14-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINTE MARIE à SIRADAN (4 pages)	Page 68
R76-2016-12-13-008 - 15-DIRECCTE - Arrêté Liste Défenseurs Syndicaux Prud'hommes (35 pages)	Page 73
R76-2016-11-28-015 - 16-DRAC - arrêté inscription MH site archéo Grotte Calé à Soreze 81 (2 pages)	Page 109

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-005

01-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH CANTAOUS

01- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD SAINT JOSEPH à CANTAOUS géré par l'Association A.N.R.A.S.- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Saint-Joseph à Cantaous géré
par l'Association A.N.R.A.S.**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 27 juin 1996, portant régularisation de l'autorisation de fonctionner selon le statut de Maison de Retraite de la Maison « Saint-Joseph », 1, rue du Pic du Midi, à CANTAOUS (65150) ;
- Vu** l'arrêté du 7 avril 2003, autorisant le transfert de l'autorisation de fonctionnement à l'association « Francine Gorres » et la capacité de la Maison de Retraite « Saint Joseph » est portée de 39 à 24 lits ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 15 février 2016, portant autorisation de transfert d'autorisation de l'EHPAD « Saint-Joseph » à CANTAOUS à l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS) ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 6 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations formulées par le courrier du 28 janvier 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Saint-Joseph, situé à CANTAOUS (65150), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 24 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
24 places d'hébergement permanent,

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : A.N.R.A.S.
N° FINESS EJ : 31 078 860 9

Identification de l'établissement principal : EHPAD Saint-Joseph
N° FINESS ET : 65 000 238 9

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet/Interne	24

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 24 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président de l'Association A.N.R.A.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

✓ La Directrice Générale
Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie-Hautes-Pyrénées
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

2016-12-15-005 - 01-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH CANTAOUS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-006

02-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LES FOUGERES LANNEMEZAN

*02- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD LES FOUGERES à
Lannemezan géré par le C.C.A.S. de Lannemezan.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD « Les Fougères » à
LANNEMEZAN géré par le C.C.A.S. de LANNEMEZAN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté du 28 janvier 2003 autorisant la transformation de la Maison de Retraite Résidence « Les Fougères » à Lannemezan en E.H.P.A.D. (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) sur la totalité de sa capacité, soit 60 lits ;
- Vu** l'Arrêté conjoint n° 2010-321-01 du 17 novembre 2011 portant transfert des places d'accueil de jour et modifiant la capacité de l'EHPAD Résidence « Les Fougères » à Lannemezan ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 29 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président du CCAS de Lannemezan le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Résidence « Les Fougères », situé à LANNEMEZAN (65300), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 60 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
60 places d'hébergement permanent.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : C.C.A.S. DE LANNEMEZAN
N° FINESS EJ : 65 000 440 1

Identification de l'établissement : EHPAD « Les Fougères »
N° FINESS ET : 65 000 442 7

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet interne	60

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 60 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées, et le président du C.C.A.S. de Lannemezan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**


La Directrice Générale
Pour la Direction générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie
Monique CAVALIER
Directrice Générale Adjointe
Dr Jean-Jacques MORFOISSE


Le Président du Conseil Départemental
Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-007

03-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH CASTELNAU MAGNOAC

*03- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD SAINT JOSEPH à
CASTELNAU MAGNOAC géré par l'Association A.N.R.A.S.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Saint-Joseph à Castelnau
Magnoac géré par l'Association A.N.R.A.S.**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1984, portant création d'une section de cure médicale de 18 lits à la maison de retraite « St-Joseph » à Castelnau-Magnoac ;
- Vu** l'arrêté n° 2002-112-8 du 22 avril 2002, autorisant la transformation de la Maison de Retraite « Saint Joseph » à Castelnau Magnoac en E.H.P.A.D. (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) sur la totalité de sa capacité, soit 77 lits ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 29 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations formulées par le courrier du 28 janvier 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Saint-Joseph, situé à Castelnaud Magnoac (65230), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 77 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
75 places d'hébergement permanent,
2 places d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : A.N.R.A.S.
N° FINESS EJ : 31 078 860 9

Identification de l'établissement : EHPAD Saint-Joseph
N° FINESS ET : 65 078 375 6

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	75
657	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	2

Article 4 : L'établissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président de l'Association A.N.R.A.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
Le Directeur Général Adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-008

**04-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation -
EHPAD "les RIVES du PELAM" à TRIE SUR BAISE**

*04- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD "les Rives du Pélam" à
Trie sur Baïse géré par le CCAS de Trie-sur-Baïse.*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD « Les Rives du Pélam » à TRIE-
SUR-BAISE géré par le C.C.A.S. de TRIE-SUR-BAISE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n° 2001-177-3 du 26 juin 2001, autorisant la transformation de la Maison de Retraite « Les Rives du Pélam » à Trie sur Baïse en E.H.P.A.D. (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) sur la totalité de sa capacité, soit 65 lits ;
- Vu** l'arrêté n° 2010-326-17 du 26 juin 2001 portant extension de 4 places d'Accueil de jour à l'EHPAD Résidence « Les Rives du Pélam » à Trie sur Baïse ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 22 mai 2014 ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président du CCAS de Trie le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Résidence « Les Rives du Pélam », situé à TRIE-SUR-BAISE (65220), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 74 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
65 places d'hébergement permanent dont 14 places de PASA,
3 places d'hébergement temporaire
6 places d'accueil de jour

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : C.C.A.S. DE TRIE SUR BAISE
N° FINESS EJ : 65 000 048 2

Identification de l'établissement : EHPAD « Les Rives du Pélam »
N° FINESS ET : 65 078 378 0

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	65
857	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	3
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladie apparentées	21	Accueil de Jour	6
961	Rôles d'activité et de soins adaptés	436	Personnes Alzheimer ou maladie apparentées	21	Accueil de Jour	0

Article 4 : L'Etablissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président du C.C.A.S. de Trie sur Baïse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**


La Directrice Générale
Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie Hautes-Pyrénées
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Dr Jean-Jacques MORFOISSE
Monique CAVALIER

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-009

05-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SAINT JOSEPH OSSUN

*05- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD SAINT JOSEPH à Ossun
géré par l'Association A.N.R.A.S.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Saint-Joseph à Ossun géré par
l'Association A.N.R.A.S.**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 1983, portant autorisation de création d'une section de cure médicale de 18 lits à la maison de retraite « St-Joseph » à Ossun ;
- Vu** l'arrêté n° 2011-270-11 du 27 septembre 2011, portant modification de la capacité de l'EHPAD Saint-Joseph à Ossun, soit 92 lits ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 29 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président de l'Association ANRAS le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Saint-Joseph, situé à Ossun (65380), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 92 places/lits. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
90 places d'hébergement permanent,
2 places d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : A.N.R.A.S.
N° FINESS EJ : 31 078 860 9

Identification de l'établissement : EHPAD Saint-Joseph
N° FINESS ET : 65 078 379 8

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	90
857	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet internat	2

Article 4 : L'Etablissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

- Article 6 :** Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.
- Article 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication
- Article 8 :** Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président de l'Association A.N.R.A.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

le 15 DEC. 2016

M La Directrice Générale

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Hautes-Pyrénées
en présence de
Le Directeur général adjoint
Dr Jean-Jacques MORFOISSE
Monique CAVALIER

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-010

06-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD Val de l'Ourse à LOURES BAROUSSE

*06- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Val de l'Ourse à Loures
Barousse géré par le Groupe SCAPA à Tarbes.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Val de l'Ourse à Loures
Barousse géré par la Groupe SCAPA à Tarbes**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 26 mars 1984 autorisant la création d'une résidence personnes âgées de 80 lits à Loures Barousse ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 5 janvier 2009, autorisant le transfert de 4 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD de Loures Barousse à l'EHPAD « Las Arribas » de Tibiran Jaunac ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que l'EHPAD La Résidence Val de l'Ourse à Loures Barousse remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 28 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Directeur Général du Groupe SCAPA le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD La Résidence Val de l'Ourse, situé à Loures Barousse (65370), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 76 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
76 places d'hébergement permanent

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : Groupe SCAPA
N° FINESS EJ : 65 078 614 8

Identification de l'établissement : EHPAD Val de l'Ourse à Loures Barousse
N° FINESS ET : 65 078 606 4

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	Libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	76

Article 4 : L'établissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le Directeur Général du Groupe SCAPA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

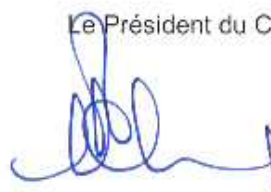
La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Hautes-Pyrénées
et par délégation

Le Directeur général adjoint
Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-011

07-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD SOLEIL AUTOMNE TARBES

*01- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Soleil d'Automne à
Tarbes géré par la SAS HOLDING MIEUX VIVRE.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Soleil d'Automne à Tarbes géré
par la SAS HOLDING MIEUX VIVRE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées du 21 avril 1987 autorisant la conversion de 20 lits de pension de famille en 20 lits de maison de retraite et la création de 30 lits de maison de retraite ;
- Vu** l'arrêté portant transfert d'autorisation de l'E.H.P.A.D. dénommé « Résidence Soleil d'Automne » sis 5, impasse Dizac à Tarbes à la SAS HOLDING MIEUX VIVRE ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 2 février 2015 ;

CONSIDERANT que l'EHPAD « Résidence Soleil d'Automne » à Tarbes remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président de la SAS HOLDING MIEUX VIVRE » le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Résidence Soleil d'Automne, situé à TARBES (65000), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 62 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
61 places d'hébergement permanent,
1 place d'hébergement temporaire.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : SAS HOLDING MIEUX VIVRE
N° FINESS EJ : 75 005 438 9

Identification de l'établissement : EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE A TARBES
N° FINESS ET : 65 078 697 3

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	Code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	51
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	1

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 7 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le Président de la SAS HOLDING MIEUX VIVRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**


La Directrice Générale
Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Languedoc-Roussillon-Hautes-Pyrénées
en par délégation
Le Directeur général adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE


Le Président du Conseil Départemental
Michel PÉLIEU

07-ARS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-012

08-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LE JONQUERE JUILLAN

*01- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD le Jonquère à Juillan
géré par la Groupe SCAPA à Tarbes.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Le Jonquère à Juillan géré par
la Groupe SCAPA à Tarbes**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 1987 portant autorisation de création d'une Maison de Retraite de 24 lits à Juillan par Monsieur Guy DAZET ;
- Vu** l'arrêté du 5 avril 1988 autorisant la gestion de cet établissement par la Société « LE JONQUERE » ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général du 29 octobre 1997 autorisant l'association « Service Civil d'Aide aux Personnes Agées » (SCAPA) à assurer la gestion de la maison de retraite « Le Jonquère » à Juillan d'une capacité de 26 places ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 4 mai 2016, portant création d'une place d'hébergement temporaire au sein de l'EHPAD « Le Jonquère » à Juillan ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que l'EHPAD «Le Jonquère» à Juillan remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 28 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Directeur Général du Groupe SCAPA le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD «Le Jonquère», situé à Juillan (65290), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 39 places/lits. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
38 places d'hébergement permanent,
1 place d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : Groupe SCAPA
N° FINESS EJ : 65 078 614 8

Identification de l'établissement : EHPAD LE JONQUERE à Juillan
N° FINESS ET : 65 078 698 1

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	38
657	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	1

- Article 4 :** L'établissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.
- Article 5 :** Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.
- Article 6 :** Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.
- Article 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication
- Article 8 :** Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées, et le Directeur Général du Groupe SCAPA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**


La Directrice Générale
Pour la Direction Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie - Hautes-Pyrénées
Le Directeur Général adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-013

09-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD LES RAMONDIAS - LUZ SAINT SAUVEUR

*09- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Les Ramondias à Luz St
Sauveur géré par l'Association "Oeuvre Notre Dame de l'Espérance".
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Les Ramondias à LUZ ST
SAUVEUR géré par l'Association « Œuvre Notre Dame de
l'Espérance »**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté du Président du Conseil Départemental du 29 octobre 1991, autorisant l'extension de la capacité d'accueil de la Maison de Retraite de LUZ-ST-SAUVEUR à 62 lits ;
- Vu** l'Arrêté conjoint du 23 octobre 2002 portant création de 4 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Les Ramondias » à Luz-Saint-Sauveur ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 8 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président de l'Association « Œuvre Notre Dame de l'Espérance » le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD « Les Ramondias », situé à LUZ ST SAUVEUR (65120), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 71 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
67 places d'hébergement permanent,
4 places d'hébergement temporaire.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : ŒUVRE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE
N° FINESS EJ : 65 000 019 3

Identification de l'établissement principal : EHPAD « Les Ramondias » à Luz-Saint-Sauveur
N° FINESS ET : 65 078 711 2

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	67
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	4

Article 4 : L'établissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le Président de l'Association « Œuvre Notre Dame de l'Espérance » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

La Directrice Générale


Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie
Le Directeur général adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental


Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-014

10-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD PYRENE PLUS à SAINT PE DE BIGORRE

*10- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé
de Bigorre géré par la Fédération Pyrène Plus à Tarbes.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé de
Bigorre géré par la Fédération Pyrène Plus à Tarbes**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 9 mars 2001 portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public (MAISON DE RETRAITE SAINT-FRAI) ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 7 juillet 2005, portant création de 4 places d'hébergement permanent en sus de la capacité autorisée à la maison de retraite « Pyrène Plus » à SAINT-PE-DE-BIGORRE ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 1^{er} juillet 2014, portant transformation de 2 places d'hébergement temporaire en 2 places d'hébergement permanent au sein de l'EHPAD « Pyrène Plus » à Saint-Pé-de-Bigorre ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 30 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations formulées par le courrier du 28 janvier 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD « Pyrène Plus », situé à Saint-Pé-de-Bigorre (65270), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 33 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
31 places d'hébergement permanent,
2 places d'hébergement temporaire.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : FEDERATION PYRENE PLUS
N° FINESS EJ : 65 078 418 4

Identification de l'établissement : EHPAD PYRENE PLUS A SAINT-PE-DE-BIGORRE
N° FINESS ET : 65 078 843 3

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	31
657	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	2

Article 4 : L'établissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

- Article 6 :** Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.
- Article 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication
- Article 8 :** Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le Directeur Général de la Fédération Pyrène Plus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

 La Directrice Générale
Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Langue d'Oc - Hautes-Pyrénées et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORELISSE

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-015

11-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD ZELIA à IBOS

*11- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Zelia à Ibos géré par la
SA "Résidence Retraite ZELIA".
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Zélia à IBOS géré par la SA
« Résidence Retraite ZELIA »**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté de Monsieur le président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées en date du 5 novembre 1990, autorisant la création d'une maison de retraite de 90 lits à Ibos (Hautes-Pyrénées) ;
- Vu** l'arrêté n° 2011-270-12 du 27 septembre 2011, relatif à l'EHPAD «Résidence Zélia » situé à Ibos, portant création d'une place d'Hébergement temporaire en sus de la capacité ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que l'EHPAD Résidence Retraite Zélia à Ibos remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 15 avril 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président du Conseil d'Administration Résidence Retraite Maisonnée Zélia le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Résidence Retraite Zélia situé à IBOS (65420), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 91 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
90 places d'hébergement permanent,
1 place d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : RESIDENCE RETRAITE ZELIA
N° FINESS EJ : 65 000 352 8

Identification de l'établissement : EHPAD Zélia
N° FINESS ET : 65 078 875 5

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	90
657	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet internat	1

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 7 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le Président Résidence Retraite Maisonnée Zélia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

La Directrice Générale



Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé de l'Occitanie - Hautes-Pyrénées
en délégation,
Le Directeur général adjoint

Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-016

12-ARS - arrêté conjoint renouvellement autorisation - EHPAD RESIDENCE DU LAC à ORLEIX

*12- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Résidence du Lac à
Orleix géré par la SAS PHILOGERIS.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Résidence du Lac à Orleix géré
par la SAS PHILOGERIS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté de Monsieur le président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées en date du 25 février 1991, autorisant la création d'une maison de retraite de 68 lits à ORLEIX (Hautes-Pyrénées) ;
- Vu** l'arrêté n° 2010-084-09 du 25 mars 2010, relatif à l'EHPAD «La Résidence du Lac » situé à Orleix, portant la capacité à 69 places dont 1 place d'hébergement temporaire ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 65-2016-05-04-002 du 4 mai 2016 constatant le changement de forme juridique et de dénomination de l'organisme gestionnaire de l'EHPAD « La Résidence du Lac » à ORLEIX ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que l'EHPAD « La Résidence du Lac » à Orleix remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 10 juin 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président de la SAS PHILOGERIS le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRESENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD La Résidence du Lac, situé à ORLEIX (65800), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 69 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
68 places d'hébergement permanent,
1 place d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : PHILOGERIS REGIONS
N° FINESS EJ : 65 000 094 6

Identification de l'établissement : EHPAD Résidence du Lac
N° FINESS ET : 65 078 876 3

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	68
657	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	1

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

- Article 5 :** Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.
- Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication
- Article 7 :** Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président de la SAS PHILOGERIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

La Directrice Générale



Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Hautes-Pyrénées et par délégation,
Le Délégué général à l'établissement

Monique CAVALIER Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-017

13-ARS - arrêté conjoint renouv autorisation - EHPAD LA PYRENEENNE à AUREILHAN

*13- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD LA PYRENEENNE à
Aureilhan géré par la Mutualité Française des HAUTES-PYRENEES;
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Résidence Mutualiste LA
PYRENEENNE à Aureilhan géré par la Mutualité Française des
Hautes-Pyrénées**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté d'autorisation du 24 juin 1991 portant création d'une Maison d'Accueil pour personnes âgées à Aureilhan gérée par la Mutuelle Pyrénées Bigorre à Tarbes, d'une capacité de 75 lits ;
- Vu** l'arrêté d'autorisation du 20 mai 2005, relatif à l'EHPAD « Résidence Pyrénées Bigorre » situé à Aureilhan, portant la capacité à 79 places d'hébergement complet dont 4 places d'hébergement temporaire ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 21 septembre 2007 portant transfert de l'autorisation de fonctionnement de l'EHPAD « Résidence Mutualiste La Pyrénéenne » d'Aureilhan à la Mutualité Française Hautes-Pyrénées ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que l'EHPAD Résidence Mutualiste la Pyrénéenne remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 8 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT le courrier de renouvellement tacite adressé au Président de la Mutualité Française Hautes-Pyrénées le 28 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Résidence Mutualiste La Pyrénéenne, situé à AUREILHAN (65800), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 79 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
75 places d'hébergement permanent,
4 places d'hébergement temporaire

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : Mutualité Française des Hautes-Pyrénées
N° FINESS EJ : 65 000 323 9

Identification de l'établissement : EHPAD Résidence Mutualiste la Pyrénéenne
N° FINESS ET : 65 078 880 5

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	75
857	Accueil temporaire pour P.A.	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement complet Internat	4

Article 4 : L'Etablissement est habilité à l'aide sociale pour la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées et le président de la Mutualité Française des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le **15 DEC. 2016**

La Directrice Générale



Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Langue-d'Oc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
en présence de,
Le Délégué Général adjoint

Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-004

14-ARS - arrêté conjoint renouv autorisation - EHPAD SAINTE MARIE à SIRADAN

*14- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD SAINT Marie à Siradan
géré par la SARL SAINTE MARIE.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUELEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'EHPAD Sainte Marie à Siradan géré par
la SARL Sainte Marie**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 17 février 1992 autorisant la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées à SIRADAN, géré par la Maison de Retraite « Sainte-Marie » ;
- Vu** l'arrêté du 14 juin 1999 habilitant la Maison de Retraite « Sainte-Marie » à SIRADAN à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale des Hautes-Pyrénées dans la limite de 35 places ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 2 février 2015 ;

CONSIDERANT que l'EHPAD Sainte Marie à Siradan remplit les conditions de l'article 80-1.-I qui prévoit que les établissements, services et lieux de vie et d'accueil qui ne disposent pas, à la date de publication de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'une autorisation au titre de tout ou partie de leurs activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF, délivrée en application de l'article 9 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ou en application de l'article L. 313-1 du même code, sont réputés bénéficier de l'autorisation mentionnée au même article L. 313-1 à compter de leur date d'ouverture.

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations formulées par le courrier du 28 janvier 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation.

SUR PROPOSITION du délégué départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice de la solidarité départementale du département des Hautes-Pyrénées.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement EHPAD Sainte Marie, situé à SIRADAN (65370), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 70 places. Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :
70 places d'hébergement permanent.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : SARL Sainte Marie
N° FINESS EJ : 65 078 916 7

Identification de l'établissement : EHPAD SAINTE MARIE A SIRADAN
N° FINESS ET : 65 078 917 5

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	Code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes Agées dépendantes	11	Hébergement Complet Internat	70

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 35 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département des Hautes-Pyrénées, et la Gérante de la SARL Sainte Marie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le 15 DEC. 2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
du Sud-Languedoc-Roussillon-Haute-Pyrénées
en présence de
DR Jean-Jacques MORFOISSE
Monique CAVALIER

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLIEU

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-13-008

15-DIRECCTE -Arrêté Liste Défenseurs Syndicaux Prud'hommes

*15-DIRECCTE -Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs
syndicaux intervenant en matière prud'homale.*

*- signé par M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de la région Occitanie -*



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi
Pôle politique du travail

Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu les articles L.1453.4, et R.1453.2 et suivants du code du travail ;

Vu les articles 258 et 259 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 instituant les articles D. 1453-2-1 à D.1453-2-9 du code du travail ;

Vu l'instruction DGT du 18 juillet 2016 relative aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de la région Occitanie du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 8 août 2016 portant publication de la liste des défenseurs syndicaux en matière prud'homale ;

Vu les propositions de candidatures émanant des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs pour la région Occitanie parvenues à la DIRECCTE Occitanie ;

- ARRETE -

Article 1^{er} :

La liste des défenseurs syndicaux désignés pour assister ou représenter à titre gratuit en matière prud'homale les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel de la région Occitanie est établie conformément aux deux annexes jointes :

- Annexe 1 Défenseurs désignés par les organisations syndicales de salariés
- Annexe 2 Défenseurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs

Article 2

La durée du mandat des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} août 2016

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 août 2016 relatif à cet objet

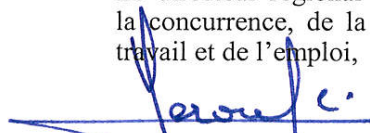
Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 13 décembre 2016

Pour le préfet de la région Occitanie,
Par délégation,

Le directeur régional des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi,



Christophe LEROUGE

Annexes de l'Arrêté portant publication de la liste des défenseurs syndicaux du 13 décembre 2016

Liste des défenseurs syndicaux pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2020

ANNEXE 1 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
ATIA Abdallazar	Inspecteur	CGT	Ariège	3 Avenue de la Halte 09340 VERNIOLLE	06 64 95 75 93	abdallazar@orange.fr
ABADIE Henri	Retraité	CFDT	OCCITANIE	12 avenue des Bourious 81660 PONT DE L'ARN	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
ABAUZIT Richard	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	111, rue du Faubourg 34070 Montpellier	04 67 69 93 79	abauzit.gossez@wanadoo.fr
AKKABA Aïcha	Préparatrice de commandes	UNSA	OCCITANIE	4 rue Berthe Morisot 34500 Béziers	06 58 93 40 65	francois.leroux@lidl.fr
ALBERT-SALAS Bérangère	Conseiller clientèle	CFE-CGC	Tarn	Le Fédie - Las Taillades -81310 PEYROLE	06 67 56 51 14	berengere81@gmail.com
ALLAOUI Samira	Téléconseillère	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 69 77 11 52	samira.marot@gmail.com
ALLIES Cédric	Responsable commercial	CFE CGC	OCCITANIE	93 bis avenue de Saint-Pons 11120 ST MARCEL	06 52 85 21 93	cedricallies7@gmail.com
ALZUYETA Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	7 rue des Amandiers 30300 JONQUIERES ST VINCENT	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr

ANDREU Marc georges Maurice	Ingénieur	CFE-CGC	OCCITANIE	184 Rte de Revel App 2A Résidence Les Trémières 31400 Toulouse	06 28 35 75 02	marcandreu@free.fr
ANQUEZ Pascal	Juriste	CFTC	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 99 01 87 24	cjpgard@orange.fr
ANTONIO Pascale	En invalidité	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	05 63 81 58 13	
ARCHER Georges	Chauffeur routier	CGT	Lot	ruelle de la Tour Savanac 46090 LAMAGDELAINE	06 61 97 81 43	georges.archer@bbox.fr
ARNAL PHILIPPART Régis	Agent hygiène sécurité environnement services généraux	CFTC	Hautes-Pyrénées	69, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN	06 24 45 06 16	
ARSEGUET DELPECH Valérie	Conseillère en protection sociale	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA de Haute Garonne Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse.	06.81.09.57.77	Catherine.ROGARD@generali.com
ASTRUC Claude	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 99 56 80	
ASTUGUE Céline	Maître ouvrier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	cilou.astugue@gmail.com
AUBRY Stéphane	Agent - Administration Pénitentiaire	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 88 97 82 53	aubry.sbab@orange.fr
AYACHE Philippe	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 89 32 95 68 05 61 35 33 96	philippe.ayache@airbus.com philippe_ayache@orange.fr
BADETS Jacques	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	4 rue de La République 65430 SOUES	06 77 04 11 73	bad_jac65@orange.fr

BADIA Régine	Retraitée	CGT	Hautes-Pyrénées	2 rue André Fourcade 65000 TARBES	06 62 44 17 65	tequina@hotmail.fr
BALEZ William	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 61 34 16 97	balez.william@bbox.fr
BANDRES Patricia	Chef de Projet télécoms	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	06.71.60.30.23	ameline.remy@orange.com
BARONDEAU Sophie		CFDT	OCCITANIE	Rue Gustave Flaubert 31830 PLAISANCE DU TOUCH	06.75.13.51.02	transports.midipyrenees@fgte.cfdt.fr
BARRIO Patrick	Conducteur Routier	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 13 63 69 17	
BARTHES Jean-Louis	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
BAUZOU Henry	Technicien forestier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Serres sur Arget 09000	06 22 64 46 11	henri.bauzou@ariege.gouv.fr
BAYARRI Lionel	Informaticien	CFDT	OCCITANIE	Chemin de la Guiranne 30640 BEAUVOISIN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BAZRI-LAMOUR Nadia	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 28 34 31 33	nadia.bazri@gmail.com
BEAUDOIN Boris	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 08 77 36 44	boris.beaudoin@orange.fr
BEDU Martine	Retraitée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr

BEGON Michel	Technicien cabine aeronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 12 67 40 49	begon.michel@laposte.net
BELLEC René	Cadre Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	6 Impasse Hubert Latham 31400 Toulouse	06 87 13 78 25	rene.bellec@wanadoo.fr
BELLIVIER Gilles	Opérateur commande numérique	CGT	Lot	Hameau de Vedrune 46160 Gréalou	06 83 02 32 72	gilles.bellivier@sfr.fr
BENKEMOUN Michel	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 bis rue André DERAÏN 66000 PERPIGNAN	04 68 61 53 93	m.benkemoun@laposte.net
BENMOUFFOK Abdelhamid	Technicien réseau	CGT	Haute-Garonne	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 86 27 85 40	benmouffok.cofelyineo@gmail.com
BENYOUCEF Othman	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	11 rue d'Hyères 31500 TOULOUSE		
BERGOUIGNOUX Jean- Louis	Technicien de recherche production	CGT	Lot	Notre Dame Allée des thermes 19500 Meyssac	06 30 05 44 28	jl.bergougnoux@wanadoo.fr
BERNARD Thierry	Ouvrier BTP	CGT	Ariège	Cibeu 09700 LA BASTIDE DE LORDAT	06 73 31 53 15	titibernard09@gmail.com
BERNOU Jean-Bernard	Livreur	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 33 86 73 76	jbl.bernou@wanadoo.fr
BERRY Nicolas	Ouvrier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 79 25 56 42	nicopol31100@gmail.com
BESSON Corrine	Chef de service éducatif	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
BETTINI Jean-Marie	Agent Territorial	FO	Ariège	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	06 11 32 01 85	

BEZES Didier	Retraité	CGT	Aveyron	637 chemin de l'hermitage 12400 St-Affrique	06 84 46 50 94	didier.bezes@wanadoo.fr
BINET Frédéric	Mandataire judiciaire	CFDT	OCCITANIE	9 rue de Berteaucourt 81110 DOMART SUR LA LUCE		
BIRIOUKOFF Gilles	Enseignant	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 16 35 49 19	gilles.birioukoff@cgt-ep.org
BIROBENT Frédéric	Aide-Soignant	CGT	Ariège	90 rue de l'Estrique 09100 BEZAC	06 45 27 78 71	udcgt.frederic@orange.fr
BLANC Jean-Louis	Technicien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 79 63 22 20	assidut.1104@orange.fr
BLANCAFORT Patrick François Noël	Directeur d'agence	CFE-CGC	OCCITANIE	lieu Dit "SERRE" 31510 LOURDE	06 14 60 90 59	patrickblancafort@orange.fr
BLON Sébastien	Informaticien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	09 80 77 18 09	seb.cgt@blon.net
BORDANODO Christian	Employé de banque	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 20 58 90 68	christian.bordanodo@free.fr
BOUCHER Michèle		CFDT	OCCITANIE	Lieu dit Durans 82190 BOURG DE VISA		
BOULET Jean-Claude	Retraité	CFDT	OCCITANIE	23 rue du Pré Vival 48000 MENDE	04.66.65.09.16	lozere@cfdt.fr
BOURDIE Guy	Retraité	CGT	Aveyron	63 rue Emile Negre 12300 Decazeville	06 08 65 51 98	guybourdie@orange.fr
BOUYOUCF Messaoud	Formateur technique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06-70-47-42-52	bouyouceff@gmail.com

BRACKE Denis		CFDT	OCCITANIE	1 rue des Aires 30700 ST VICTOR DES OULES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BRES Georges	Retraité	CGT	Lozère	48240 St Privat de Vallongue	06 77 40 95 55	
BROS Roland	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Le Boundu Sud 118 impasse des Hérissons 12200 villefranche de rouergue	08.91.78.07.42	
BRUMONT Hervé	Conseiller financier	CFE-CGC	OCCITANIE	2 Rue Puvis de Chavannes 65000 TARBES	06.08.92.12.86	brumont.herve@neuf.fr
BULF Henri Pierre	Employé	CGT	Ariège	5 route des Vieilles 09160 ST GIRONS	06.45.68.49.94	hpbulf@gmail.com
BUTERA Philippe	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	32 rue des Albizzias 31132 CAISSARGUES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
CABANDE Patrick	Educateur Spécialisé	CGT	Aveyron	18 impasse des Tisserands 12200 Villefranche de Rouergue	06 22 94 68 49	patrickcabande@orange.fr
CABANTOUS Guylain	Agent d'accueil	CGT	Hérault	Résidence JS BACH Bât A - Apt 28 2 rue du 81ème régiment d'infanterie 34090 MONTPELLIER	06.52.56.94.69	g.cabantous@free.fr
CACCIAGUERRA Jean- Claude	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
CAILHOL André	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 42 62 60	
CALMES Jean-Marie	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 74 12 14 21	

CANO Laurence	Agent administratif	CGT	Gers	11 Chemin du Haut Lieu 32000 AUCH	06 75 51 17 77	laurence.cano@gmail.com cgt.gers@wanadoo.fr
CANOVA Laurent	Employé administratif	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	07 62 14 66 21	cgt.cugt@gmail.com
CARAYON Alain	Ouvrier mécanicien	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
CARBOU François- Xavier	Agent Fonction publique territoriale	CGT	Ariège	Fond de la Bielle 09800 ENGOMER	06 21 48 21 74	carboufagat@yahoo.fr
CASTANIER Serge	Electricien réseau	CGT	Gard	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 98 92 76 24	serge.sylvia@cegetel.net
CATHALA Jean-Claude	Employé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 80 40 96 50	sccathala@gmail.com
CAUBERE Cédric	Technicien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 78 94 23 01	cedric.caubere@gmail.com
CAZENAVE Daniel	Chauffeur grutier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	05 61 98 73 76	dcazenave@wanadoo.fr
CELIE Henry	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Barry les Bas 12490 Montjoux	06 47 76 24 48	h.celie@wanadoo.fr
CENEDESE Didier	Employé communal	CFDT	OCCITANIE	5 chemin des Peupliers 81600 GAILLAC		interco@cfdt.fr
CENTANNI Corinne	Animatrice	FO	Ariège	Lieu-dit Gousy - RN 20 - 09310 LA REMISE DE VEBRE	06 19 56 36 03	
CERCIAT André	Retraité	CFDT	OCCITANIE	53 impasse Comte d'Artagnan 82000 MONTAUBAN	05.63.63.26.80	tarn-garonne@cfdt.fr

CHAMAYOU Daniel	Chef des ventes	CFE-CGC	OCCITANIE	53 De Chemin Baluffet 31300 TOULOUSE	06 95 76 31 95	ud31@cfecgc.fr
CHANCELIER Alain	Manutentionnaire	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 35 59 85 67	
CHAPUIS André	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 81 78 00	andre.chapuis@free.fr
CHAYLA Odile	Retraitée	CGT	Lozère	Rue du Chazalet 48800 Villefort	04 66 65 06 21	ud48@cgt.fr
CHAZAL Alain	Employé	CGT	Ariège	Bouquie 11420 MOLANDIER	04.68.60.39.79	chazal@orange.fr
CHEVALLIER Patrice	Agent	CGT	Ariège	Hameau de Gouiric 09600 DUN	06 11 66 85 48 05 61 68 29 75	patrice.chevallier3@wanadoo.fr
CHIROL David	Chef magasin	CGT	Lot	Terre-Grande 46140 Anglars Juillac	06 32 95 02 96	david.chirol@yahoo.fr
CICUTTO Philippe	Ouvrier de maintenance	CGT	Ariège	RD 119 09500 COUTENS	06 61 67 49 22 06 35 39 80 72	philippe.cicutto@neuf.fr
CLEMENT Frédéric	Employé	UNSA	OCCITANIE	22 route d'Esbartens 31800 Landorthe	06.74.45.90.57	marise.semelle@jcdecaux.com
COMBES Christophe	Imprimeur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	christophecombes@neuf.fr
COMBES Vincent	Agent logistique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06-74-12-64-60 05-61-70-96-72	vincent.combes@club-internet.fr cgt-lts@wanadoo.fr
COMBES-PEREZ Marie- Hélène	Sans profession	CFTC	Hérault	UR CFTC LR MAISON DES SYNDICATS 474, ALLÉE HENRI II DE MONTMORENCY	06 74 58 13 46	combes780@gmail.com

CORDIER Thierry		CFDT	OCCITANIE	19 AVENUE DE Nîmes 30390 ARAMON	06.80.33.16.29	sgt3048@fgte.cfdt.fr
COSTE Florent	Ingénieur bureau d'études	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 02 11 02	florent.coste@laposte.net
COUCHET Jean- Philippe	Monteur aéronautique	CGT	Lot	Mouret 46100 LISSAC et MOURET	06 87 01 11 13	jp.couchet@free.fr
COUDERC Marie- Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit La Nauze 1010 chemin des Vignes 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	05.63.63.26.80	tarn-garonne@cfdt.fr
COUDIN Thierry	Educateur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	12, rue du mas de Mourgues 30360 St Maurice de Cazeville	06 62 54 13 41	coudin.thierry@gmail.com
COULOM Michel	Agent de Sécurité	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 68 56 07 57	
COUPIAC Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 chemin de Bordenave 65400 VIER-BORDES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
COURBES Michel	Juriste	CFE-CGC	OCCITANIE	37 rte d'Agde Bât C1 31500 TOULOUSE	06 48 23 51 97	michel.courbes@wanadoo.fr
COURPET Eric	Contrôleur qualité	CGT	Tarn et Garonne	255 chemin de la Bretonne 82710 Bressols	06 26 76 27 48	eric.courpet@orange.fr
COURTOIS Stéphanie	Directrice	CFE-CGC	OCCITANIE	52 AVENUE VICTOR SEGOFFIN - BET B 3	06 23 78 10 29	fanette0767@gmail.com
CRUSSELY Pascal	Menuisier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 52 31 66 06	pcrussely@free.fr
DA ROS Jean-Pierre	Cessation anticipée d'activité	CFTC	Gard, Hérault, Lozère	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 62 43 15 90	darosjp@orange.fr

DAHAN Fayçal	Employé	CGT	Tarn et Garonne	21 rue Jacques Cartier Bat C1 log 8 82000 Montauban	07 62 45 22 85	dahan.faycal@yahoo.fr
DARTIGUES Arnaud Dominique	Responsable Juridique	CFE-CGC	OCCITANIE	UD CFE-CGC HTE- GARONNE 20 Chemin Pigeonnier de la Cépière Bât A	06 64 79 45 42	ud31@cfecgc.fr
DARTUS Yvonne	Retraitée	CGT	Lot	Le Bourg 46150 St Medard	06 22 38 73 92	y.dartus@orange.fr
DATCHY Lucien	Chauffeur	CFDT	OCCITANIE	8 rue Guillaume Appolinaire 30128 GARONS	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
De BOUARD Natacha	Logisticienne	SOLIDAIRES	OCCITANIE	35 av des Glycines 12850 ONET LE CHATEAU	06 31 53 33 23	natacha.debouard@sfr.fr
DE JORGE Frédéric	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse des Mimosas 46090 PRADINES	05.65.35.55.03	lot@cfdt.fr
DE LA CRUZ Marie- Josée	Retraitée	CGT	Hautes-Pyrénées	4 place au Bois 65000 TARBES	06 03 46 59 04	delacruz.mary-jose65@sfr.fr
DECOBECQ Régine	Employée	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 12 99 84 66	regine.decobecq@free.fr
DELAGE Jean-marc	Agent Courrier	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
DELAPLACE Gaël	Technicien de maintenance	CGT	Hérault	8 place des Jurandes - Apt 4 34590 MARSILLARGUES	06.02.24.28.24	gael.delaplace@hotmail.fr
DELAPORTE Patrick	Responsable commercial	CFDT	OCCITANIE	68 rue de Perseigna 65000 TARBES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
DELCROIX Jérôme	Imprimeur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	delcroixjerome@hotmail.com

DELEAU Philippe	Responsable d'exploitation sécurité	UNSA	OCCITANIE	40 lotissement de l'estang 82130 VILLEMADE	06.14.69.53.29	c.sautter@g-i-p.fr
DELGADO Progreso	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Chemin de Durans Rieutort 31420 ALAN	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
DELMAS Sandrine	Technicien Contentieux	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 33 02 12 08	
DELOBELLE Gilles		CFDT	OCCITANIE	Lot. Bellevue N°2 Chemin de la Bergerie 30290 LAUDUN L'ARDOISE	04.90.85.50.63	vaucluse@cfdt.fr
DELON Alain	Ouvrier de maintenance	CGT	Ariège	38 rue des Cheminots 09100 PAMIER	06 01 84 59 11	delonalain@neuf.fr
DELPOUX Christophe		CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 01 95 15 80	delpoux.christophe@neuf.fr
DELQUE Serge	Agent	CGT	Ariège	30 Rue des Blauets 09100 PAMIER	06 09 70 19 97	delqueserge@orange.fr
DEQUEANT Myriam	Esthéticienne	UNSA	OCCITANIE	8 RUE DES HIRONDELLES 12450 LUC LA PRIMAUBE	06.89.35.84.25	néant
DESCHAMPS Loïc	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 11 74 39 44	loic.deschamps@altran-so.net
DESTAING Christophe	Agent immobilier	CFDT	OCCITANIE	Résidence Isle des Sens Bât B - 2ème étage 730 rue Paul Rimbaud 34080 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
DIAZ Jean-Luc	Retraité Fonction Publique	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 60 87 42 22	
DIJOUX Jean-Philippe	Mécanicien avitailleur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 51 03 88 00	jeanphi31@gmail.com

DILSCHNEIDER Franck	Technicien informatique	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 01 99 03 42	f.fischeider@wanadoo.fr
DIOT Lionel	Animateur socio-culturel	SOLIDAIRES	OCCITANIE	25, rue du Professeur Gaston Dupouy 31100 Toulouse	06 73 16 48 42	lioneldiot@yahoo.fr
DOMINICI Annick	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	07 82 28 90 33	adominici31@sfr.fr
DOUARCHE Bruno	Educateur	CGT	Ariège	17, Résidence Boulbonne 09100 LA TOUR DU CRIEU	0676257627	brunodouarche@wanadoo.fr
DOUREL Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	880 avenue du Commandant Vigan Braquet 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
DUBARRY Alexandra	Secrétaire	FO	Gers	UD FO du Gers 4 passage Tourterelle BP 20023 32001 AUCH Cedex	06 14 73 66 54	
DUBUC Richard	Cadre	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 77 52 19 48	
DUCASSE Bernard	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 83 45 60 36	cgtcomminges@wanadoo.fr
EL MANEI Najib	Chauffeur PL	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 06 79 26 11	najib002@hotmail.fr
ENCINAS Daniel	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06-75-11-63-65	enci.daniel@sfr.fr
ERNALDES Fabrice	Agent d'entretien industriel	CFTC	Aude	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	07 82 44 30 38	fabrice.ernaldes@free.fr
ESCARTIN JEAN	Infirmier	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 10 23 43	escartin.jean@neuf.fr

ESNAUT Maxime	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 30 90 54 98	esnault.max@gmail.com
FABRE Jean-François	Retraité	CGT	Lozère	3 lotissement du Coudenas 48100 CHIRAC	06 32 43 34 51	
FABRY Nathalie	Ouvrière Spécialisée	CGT	Aveyron	chemin du Pastre la Roquette 12850 ONET-Le-CHÂTEAU	06 33 39 35 30	nathaliefabry1@sfr.fr
FACHE Alban		CFDT	OCCITANIE	Rue Etienne Ozi 30900 NIMES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FERRANT Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	Pausan 30140 MIALET	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FOUQUES Fanny	Infirmière	CGT	Tarn et Garonne	résidence Carro d'Olyme Villa 6 82290 Montbeton	0625697563	fanny.21@hotmail.fr
FOURDRINIER Patrick	Technicien télécom	SOLIDAIRES	OCCITANIE	54, Avenue St Clément 34070 Montpellier	06 89 74 87 87	p.foudrinier@orange.fr
FRAILE Xavier	Agent de Service	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 83 51 39 32	
FRAISSE Jean-Luc	Retraité	CFDT	OCCITANIE	11 route de Magrie 11300 LIMOUX	04.68.25.20.43	cfdt.ud.aude@wanadoo.fr
FRAYSSE Magali	Aide soignante	CFDT	OCCITANIE	Avenue de St Amans 12490 ST ROME DE TARN		
FREMY François	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse de Belleserre La Caulie 81100 CASTRES	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
FUSER-DEMAY Janine	Educatrice	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 16 74 89 08	jhl.fuser@sfr.fr

GACHE Sylvie Pascale Damienne	Gestionnaire Achats	CFE-CGC	OCCITANIE	4 Bis Avenue de Cambouras 31750 ESCALQUENS	06 14 30 54 36	sylvie.gache@sfr.com
GANCEDO Adolphe	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	187, rue Claudel 34090 MONTPELLIER	06 26 32 26 54	adolgancedo@orange.fr
GARNIER Florence	Aide ménagère	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 30 51 67 10	flor.g@live.fr
GARRIDO Thierry	Plongeur restauration	CFDT	OCCITANIE	19 bis rue Anselme Frogé 65000 TARBES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GASULLA Marie- Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 bis rue des Villas 31360 ST MARTORY	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
GAZAGNADOU Jean- Louis	Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	Le Bourg 12260 MONTSALES	06.42.52.36.76	gazagnadou.jean@orange.fr
GENEST Eric	Agent commercial	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 73 08 29 30	genestmail@gmail.com
GENRE Alain	Employé	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	07 81 48 41 47	
GERARD Guillaume	Technicien nautique	CGT	Aude	14 rue du 16 mars 1963 11700 MONTBRUN DES CORBIERES	07.71.61.63.55	cynthia11aude@yahoo.fr
GHERBI Djamel	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 42 89 01	
GIL Sébastien	Technicien informatique	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
GILBIN Dominique	Retraité cheminot	CGT	Aude	L'ATAX 166 rue eugène Labiche 11210 PORT LA NOUVELLE	04 68 11 20 80	ud.cgt.aude@wanadoo.fr

GIMBERT Jérôme	Trieur	CFDT	OCCITANIE	6 rue Henri Guinier 34000 MONTPELLIER	04.67.99.04.29	languedocroussillon@f3c.cfdt.fr
GIRODON François	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	29, rue des Bons Enfants 30000 Nîmes	06 21 87 18 73	girodonfrancois@gmail.com
GIROU Alain	Agent	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
GISQUET Serge	Agent de production	CGT	Tarn et Garonne	345 chemin de la gare 82700 Finhan	0619506101	serge1100@hotmail.fr
GOMES DA SILVA Rose Marie	Demandeur d'emploi	CFDT	OCCITANIE	Résidence Beau Soleil 3 rue Royale 65410 SARRANCOLIN	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GOMEZ William	Sans profession	CFDT	OCCITANIE	"Les Ormeaux 1" 64 rue St-Jacques 34070 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
GRENIER Véronique	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 74 29 89 09	vero.grenier@wanadoo.fr
GRIMAL Michel	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	160 Lt Les Jardins de Berot 82370 St Nauphary	06 60 35 20 85	grimmich@yahoo.fr
GUIBERT BOHE Marie Lydie	Attachée à la promotion du médicament	UNSA	OCCITANIE	Union Départementale UNSA Maison du Travail et des Syndicats - 474 Allée Henry II de Montmorency - 34000	06.84.97.23.76	jean-charles.c.rebours@gsk.com
GUILHEM MISTOU Dominique	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	05.62.47.20.72	ur-lrmp@unsa.org
GUILLAUMIN Michel	Retraité	CGT	Lot	Le Mas 46330 ST GERY	06 79 89 13 18	miguillaumin@wanadoo.fr
GUILLOT Fabrice	Comptable	CGT	Aveyron	68 avenue de la libération 12200 VILLEFRANDE-DE- ROUERQUE	06 25 79 94 10	guillotcgtaldi@gmail.com

GUINOT Virginie	Acheteuse laboratoire	CGT	Lot	311 rue du Pape Jean XXIII Pavillon 21 46000 Cahors	06 45 13 58 45	virginie.guinot@wanadoo.fr
GUIPAUD Bernadette	Demandeur d'emploi	CFDT	OCCITANIE	24 rue du général d'Hautpoul 11400 SAINT PAPOUL	04.68.25.20.43	cfdt.ud.aude@wanadoo.fr
GUIRAL Michel	Agent technique des services généraux à la Poste	FO	Lozère	10 rue Charles Morel - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE	04 66 49 04 83	
GUTIEREZ Damien	Conducteur autobus	SOLIDAIRES	OCCITANIE	3 rue des mûriers 30190 La Calmette	06 38 69 63 36	sud-t.c.n@live.fr
HABAROU Marielle	Responsable de Clientèle	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 10 32 32 45	
HACHEMI Radia	Téléconseillère	CGT	Haute-Garonne	6 RUE BERNARD MULE A13 31400 TOULOUSE	06-40-64-02-85	radhia_h@hotmail.fr
HALLOT Marie- Christine	Pensionnée	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 28 30 47 23	
HARAKATE Abdelmounim	Technicien télécom	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 72 91 96 46	mounemha@yahoo.fr
HAUDIQUET Jean - françois	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	6, la Mothe 12800 QUINS	06 65 25 74 84	jf.haudiquet@free.fr
HEGE Pierre		CFDT	OCCITANIE	Rue de l'Eglise 30820 CAVEIRAC	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr

HIJAR Gilles	Agent administratif	CGT	Ariège	Rue du Montcalm 09220 AUZAT	05 61 64 35 65	hijar.cmg@orange.fr
HOUILLON Jean Pierre	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	4 rue de L'Arberet 65100 LOURDES	05 62 94 80 89	houillonjp@wanadoo.fr
HUBLAIN Stéphanie		CFDT	OCCITANIE	3 rue Cormier 46310 ST HILAIRE DU BOIS		
IRR Claude	Ingénieur Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	16 cami deth cap deth vilatge 65200 ORIGNAC	06.78.16.09.55	
ISCAYES Yves	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 73 23 51 37	
ISSAYKINE Alexandre	Moniteur Educateur	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 35 10 17 29	
JEAN Frédéric	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	10, rue des Courlis 30900 NÎMES	06 85 23 41 44	fredericjean@hotmail.com
JOLIBOIS Nicolas	Serveur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06-18-21-74-28	nicolasjoebar@gmail.com
JOLY Pierre-Emmanuel	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN 30900 NÎMES	06 08 65 54 11	pierreemmanuel.joly@gmail.com
JORGE José	Employé	CGT	Gers	98 rue de Metz 32000 AUCH	05 62 05 43 51	Jjorge@free.fr
KASZYNSKI Jérôme	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	60, bis chemin de la Rochelle 81300 LISLE SUR TARN	06 62 89 48 59	cs.solidaires81@gmail.com
KEDDAM Hanafi	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	05.62.47.20.72	ur-lrmp@unsa.org

KHENFOUF Rachid	Ingénieur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	619, rue du mas de Prades 34730 Prades Le Lez	06 77 37 78 65	rachid.khenfouf@gmail.com
KIRACHE Emmanuelle	Conductrice	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	07 68 15 77 98	emmanuelle.kirache@free.fr
KLEIN Bernard	Responsable pôle avion	CFE-CGC	OCCITANIE	1 Allée du Lac 31170 TOURNEFEUILLE	06 07 84 21 43	ud31@cfecgc.fr
KRASKER Alain	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	11 rue du Comté de Foix 65000 TARBES	06 98 35 61 58	jcamkra@wanadoo.fr
LA REGINA Francis	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 avenue de la Viste 31180 ROUFFIAC TOLOSAN	05.62.05.30.06 - 06.75.02.07.02	gers@cfdt.fr
LABORDE Jean Claude	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	16 chemin du Moura 65350 MARQUERIE	06 77 69 10 30	jean-claude.laborde@sfr.fr
LABORDE Marc	Technicien	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	marc.laborde@laposte.fr
LABY Laurent	Facteur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	0561614999	cgtposte31@orange.fr
LACOMBE Gisèle	Retraîtée	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 11 39 92 46	
LACOMBE Jean-Claude	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	86 chemin des Jaquettes 82300 Monteils	06 30 44 88 45	jclacombe46@orange.fr
LACOSTE Eric	Technicien bio médical	CGT	Hérault	Le Palatin 45 rue des Tritons 34170 CASTELNAU LE LEZ	06.78.69.99.27	eric.lacoste7@wanadoo.fr
LAFARGE Jean-Pierre	Employé	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 84 71 40 73	j.lafarge5@laposte.net

LAIB Délila	Hotesse de Caisse	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
LAJUS Viviane	Gérante	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN 30900 NÎMES	06 60 57 52 28	mviviane84@gmail.com
LANDINI Géric	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05.65.68.47.64	
LANGLET Bruno	Retraité	CFDT	OCCITANIE	33 rue Pasteur 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
LANTARON Jean	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	9,chemin du moulin de la Ribière 32000 Auch	06 95 54 94 03	lantaron@free.fr
LAREGINA Francis	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 avenue de la Viste 31180 ROUFFIAC TOLOSAN	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
LARONCE Jean-Luc	Attaché territorial	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 61 43 24 35	luclaronce@yahoo.fr
LARTIGUE Athéna	Ingénieur informatique	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 81 23 88 13	lartigue.athena@wanadoo.fr
LASMOLLES Jean Jacques	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	4, Grand place 09120 Dalou	07 52 63 44 00	j-j.lasmolles@sfr.fr
LE ROY Pascal		CFDT	OCCITANIE	St-Nicolas 30200 VENEJAN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
LEBON Michel	Employé	CGT	Ariège	19, rue de Gammas 09700 LA BASTIDE DE LORDAT	05.34.01.07.68	michel.lebon@cramet-aubertduval.com
LECLERC Serge	Ouvrier métallurgiste	CGT	Tarn et Garonne	328 chemin de St martin 82440 Réalville	05 63 31 07 60	serge.leclerc@orange.fr

LEGUEN Cédric	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 33 59 39 23 05 62 19 74 82	cedric.leguen@laposte.net cedric.leguen@airbus.com
LESCURE Patrick	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 46 07 57 45	lescurepat@gmail.com
LETELLIER Pascal	Pensionné	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 81 41 99 72	
LEYRAT Quentin	Equipier Polyvalent	CGT	Aveyron	10 imp. Des Tisserands 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	06 04 51 10 27	leyrat.quentin@gmail.com
LIENARD Julien	Ambulancier	CGT	Aveyron	7, rue droite 12400 Vabres l'Abbaye	06 86 05 36 09	auju.lienard@orange.fr
LIEVIN Madjiguene	Demandeur d'emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 21 01 54 41	magedoudou@hotmail.com
LINDE Anne-Marie	Retraitée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
LLORENTE Joël	Chargé de mission DRH	CFTC	Aude, Pyrénées Orientales	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 29 72 76 71	joel.llorente@sfr.fr
LODOVICI Jean	Retraité	CFTC	OCCITANIE	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 09 41 29 14	jeanlodovici@sfr.fr
LOUBET Patrick	Architecte IP	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Bourdette 32430	06 83 83 10 54	loubet.sudptt31@gmail.com
MAINARD Philippe	Rédacteur Juridique	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 77 20 99 21	
MAISSONNIER Emmanuelle	Ouvrière	CGT	Ariège	13 Hameau de Langlade 09000 ST PAUL DE JARRAT	06 60 33 70 74	emmamaissonnier@free.fr

MALIE Nicole	Juriste	FO	Aveyron	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MALIN Nathalie	Secrétaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	44, rue de l'abrivado 30129 CEDESSAN	06 02 23 74 33	nath.malin@free.fr
MAON Bertrand	Chanteur lyrique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 17 98 50 80	bertrand.maon@gmail.com
MARC Bruno	Employé SAV	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 88 25 35 19	bruno.marc1@free.fr
MARC Vincent	Employé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 11 42 39 90	marc01.vincent@gmail.com
MARTORANA Laurent	Conducteur de cellule	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-61-96-52-10	martoranalautrent@gmail.com
MARTY Jean-Marie	Opérateur Sureté Aéroportuaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	BP 67152 Rue Max Plank 31671 LABEGE	06 42 92 23 73	sud.b2s.blagnac@orange.fr
MARTY Laurent	Réceptionneur agréé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
MARTY Noëlie	Retraitée	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 09 93 46 31	noelle.marty@orange.fr
MARTY Yves	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 26 32 68 51	
MASCARELL Robert	Retraité	CGT	Aveyron	Monbouc 12800 QUINS	06 30 59 47 36	robertmascarell3@gmail.com
MASSOL Antoine		CFDT	OCCITANIE	Chemin de Moulis 31200 TOULOUSE		

MATHIEU Claude	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 74 49 18 95	vos8831@orange.fr
MAURY Francis	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	01 rue des Corbières 66680 CANOHÈS	06 98 00 98 29	fraancis@wanadoo.fr
MAURY Véronique	Responsable vie scolaire	CFTC	Haute-Garonne	6, rue de l'Auriol 31280 DREMIL LAFAGE	06 67 95 50 96	
MAYA Guy	Retraité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 21 53 75	
MESTRE Robert	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 rue du 10 août 1944 - Nuces - 12330 VALADY	08.91.78.07.42	
MEZERETTE Eddy	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Rue Jean de Pins 31300 TOULOUSE	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
MEZIN Didier	Agent administratif	CGT	Ariège	26 Route de Cols 09100 LES PUJOLS	06 52 22 18 64	udcgt.didier@orange.fr
MOLINIE Eric	Agent technique	CGT	Aveyron	24 clos Gérard Philippe 12700 Capdenac	06 17 38 24 69	eric.molinie0606@orange.fr
MONDON Jean-Pierre		CFDT	OCCITANIE	8 rue Henri Sayroux 66200 ALIENYA	04.68.50.77.50	udcfdt66@wanadoo.fr
MONNERIE Bénédicte	Employé	CGT	Ariège	2, impasse des Cathares les vignes 11270 ST JULIEN DE BRIOLA	07.82.49.10.81	benadict.monnerie@laposte.fr
MONNET Jean Michel	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	23, avenue Brunau Varilla 11000 Carcassonne	06 23 38 05 04	j-m4@laposte.net
MOREIRA Maria	Serveuse	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit Auria 48190 ST JULIEN DU TOUREL	04.66.65.09.16	lozere@cfdt.fr

MORENO François	Technicien chimie agroalimentaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	5, rue négafol 34140 Méze	06 19 09 38 66	francois.moreno00@orange.fr
MORI Alexandra	Intermittente du Spectacle	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MOUILLERAC Evelyne	Vendeuse lunetterie	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 26 45 56 87	evelyne.mouillerac@free.fr
MURADOR Romain	Retaité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 23 44 46	
NAGUIN-COUPIN Marie-Géraldine	Educatrice Spécialisée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	les Bourdettes Chemin de la Gavegue 31410 Longages	06 28 57 15 79	geraldine97410@gmail.com
NEVEUX David	Correspondant Achat	CFE-CGC	OCCITANIE	53 Rue Camonil	07.82.25.04.05	davidneveux@free.fr
NGUYEN François	Livreur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
Nieto Michèle	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Bât 10 - Apt 1196 La Sapamarié 81400 CARMAUX	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
NIVET Jean-Jacques	Retraité	CFDT	OCCITANIE	718 enclos des Muriers 34280 CARNON PLAGE	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
NOIRET Françoise		CFDT	OCCITANIE	Impasse des Orchidées 31270 FROUZINS	06.75.13.51.02	transports.midipyrenees@fgte.cfdt.fr
NOLIN Jean-Pierre	Retraité	CFDT	OCCITANIE	La Mouline 81580 SOUAL	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
NOU Vanessa	Assistante recouvrement	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 42 14 79 46	nouvanesa@hotmail.com

NURIT Gérard	Cadre socio-éducatif	CFDT	OCCITANIE	Rue des Combelles 48200 ST GELY D'APCHER		
OLIE Gérard	Retraité	CGT	Aveyron	MEMER 12200 VAILHOURLES	05 65 29 50 30	gerard.olie0569@orange.fr
OLIVIER Cyril	Employé	CGT	Aveyron	10, rue Basile Gavalda 12400 St Affrique	06 43 62 01 69	cecile.olivier85@orange.fr
LOUDARD Martial	Employé	CFTC	Tarn et Garonne	4, rue du Maréchal Lyautey 82300 CAUSSADE	07 61 44 81 18	
OUESLATI Ouissem	Employé	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 51 73 84 07	oouissem@gmail.com
OULD YEROU Ali	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 27 14 55	aoy.cgt.capgemini@gmail.com
OULED DIAF Josiane		CFDT	OCCITANIE	Impasse des Costes 30200 CHUSCLAN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
PAPON François	Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	47 rue des Tourterelles 65290 JUILLAN	06.72.73.98.27	paponfr@wanadoo.fr
PASCUCCI Williams	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Rue des Salanganes 34000 MONTPELLIER	04.67.64.51.62	sgtcfdt34@fgte.cfdt.fr
PAUZIES Liliane	Retraîtée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	563540370	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
PECHDO Christian	Sans emploi	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-16-48-55-74	
PECHOULTRES Christie	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 43 70 33 01	chritie-p@hotmail.fr

PEREIRA Marijo	Retraîtée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	appt D204, Les Capucins, 45,rue du 24 février 11000 Carcassonne	06 70 76 95 79	marijopereira@aol.com
PERRAGUIN Hervé	Moniteur d'atelier	CFDT	OCCITANIE	Centre Village 31360 CASTILLON DE ST MARTORY	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
PERRAULT Pierre	Chargé de clientèle	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA de Haute Garonne Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse.	06 60 70 13 71	Catherine.ROGARD@generali.co m
PEYRON Julien	Peintre retoucheur	FO	Hérault	Maison des syndicats - 474, Allée Henri II de Montmorency - 3ème étage - 34 000 MONTPELLIER	04 99 13 63 70	
PHILIPPOT Marc	Educateur spécialisé	CGT	Lot	Le Bourg 46700 Vire sur Lot	06 81 15 78 00	marcphilippot@free.fr
PIBOU Laura	Sans Profession	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 23 48 01 34	l.pibou@gmail.com
PICAUD Franck	Juriste	FO	Aveyron	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
PIETRONTUONO Bruno	Chef d'équipe magasin	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 15 23 91 82	ralau66@gmail.com
PIGATO Corinne	Monitrice éducatrice	CFTC	Lot	Le Syndic 46300 PAYRIGNAC	06 75 12 89 37	
PILONGERY Eric	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 25 17 79 12	eric1965@free.fr
PLA-PERRIS François	Employé de Banque	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 76 93 93 93	
POIRIER Christine	Chargé de mission formation régionale	SOLIDAIRES	OCCITANIE	32, avenue Valentin Duc 34500 Beziers	06 03 56 42 79	Kristine.poirier.nonet@gmail.com

POMMET Natacha	Rédacteur territorial	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 19 90 59 35	natachapommet@free.fr
PONT-FASSEUR Francine	Demandeur d'emploi	FO	Ariège	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	06 17 47 79 96	
PORTAL Benoit	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Résidence Chemin des Maraichers 31400 TOULOUSE		
POUYADOU Fabrice	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 62 71 68 55	fabrice,p31@gmail.com
PRADINE Sonia	Directrice hébergement	SOLIDAIRES	OCCITANIE	14, rue de la Banque 82000 Montauban	06 14 76 30 25	sonia.sudadoma@yahoo.fr
PUECH Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	7 chemin de Tourène 81100 CASTRES	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
PUJOL Frédéric	Agent	CGT	Ariège	Chelin du Pistoulet 09500 COUTENS	05 34 01 35 45	pujolfredo@sfr.fr
PUJOL Georges	Chargé du référentiel statistique	CFTC	Haute-Garonne	14, impasse de Plaisance 31200 CUGNAUX	06 59 54 05 75	
RAVAGNANI Francette	Employée	CGT	Gers	"Au château" 32270 LUSSAN	06 89 78 30 04	francette.breton@orange.fr
REDONNET Brigitte	Téléopératrice	CFDT	OCCITANIE	6 chemin de Laspeyrades 65190 CALAVANTE	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
REGIS Max	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
RENAULT Frédéric	Agent exécution	CGT	Lot	Maison Eclésièrre 46090 Mercues	07 88 22 63 34	frederic.renault@erdf-GRDF.fr

RENAULT Sébastien	Responsable SST SSI	CGT	Lot	890 chemin de l'Escudélou 46090 Trespoux Rassiels	06 51 44 32 67	sebastienrenaults.pro@gmail.com
RENOU Michel	Cadre Technique	CFE-CGC	OCCITANIE	1 Chemin de Gahête Lieu dit : CROIX d'ALLIEZ 31700 MONDONVILLE	06 74 42 25 98	ud31@cfecgc.fr
REYBAUD Patrick	Contrôleur pointeur	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 03 08 41 25	patrick.reybaud@orange.fr
RIVA Jérôme	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA Union Régionale 20 ch du pigeonier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE 05.62.47.20.72	04.67.64.69.50 / 04.67.20.14.73	centresocialcaf@orange.fr
ROBERT-HAUSER Catherine	Cessation anticipée d'activité	CFE CGC	OCCITANIE	32 quai Vallière 11100 NARBONNE	06 32 41 64 34	catherinerobertauser@gmail.com
RODRIGUEZ Jose	Retraité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 32 71 29 09	rodriguezjo@orange.fr
ROMASZKO Pierre	Retraité	CGT	Aveyron	430 Igue de la Réclusie 12300 Decazeville	06 08 64 13 90	pierre.romaszko@orange.fr
ROQUES Christian	Demandeur d'emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 95 85 41 18	christian.roques1@free.fr
ROUALDES Jacques	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 63 43 25	
ROUILLAN Pierre	Retraité	CGT	Gers	Lieu dit "Lamarque" 32140 MASSEUBE	06 70 51 98 26	pierre.rouillan@neuf.fr
ROUQUETTE Marc	Livreur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr

ROUVREAU Sylviane	Technicien conseil	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 82 89 88 42	rinelle2b@gmail.com
RUFFAT Laurent	Employé	CGT	Ariège	29, rue du Soleil Levant 09000 FOIX	06.64.66.24.49	laurent.ruffat@orange.fr
RUFFIE Sylvie	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Bidaudurey 32700 TERRAUBE	05.62.05.30.06 - 06.75.02.07.02	gers@cfdt.fr
RUIZ Jean-Christophe	Agent de Sécurité	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	0561211163	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
RUTY Jean-Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	265 rue Louis Braille 30290 LAUDUN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SADORGE Alain	Educateur	CFDT	OCCITANIE	428 rue du Puits Vieux 30320 POULX	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SALAH Nadège	Juriste	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
SALLES Vincent	Technicien structure aéronautique	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 13 36 43 51	viligio@hotmail.fr
SALTAREL Jean	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	rue Flandres Dunkerque res Guillaumet F 31 82300 Caussade	06 84 65 06 46	jeansaltarel@wanadoo.fr
SANADRES Patrick	Conseiller juridique	CFDT	OCCITANIE	Résidence Atrium - Apt 434 115 boulevard de l'Aéroport International 34000 MONTPELLIER	04.67.64.51.62	uri@languedoc-roussillon.cfdt.fr
SANCHEZ Jean Charles	Attaché Régional Hospitalier	UNSA	OCCITANIE	35 Lot Le Village des Pêcheurs 11100 Bages	06.09.38.60.93	tiphaine.laurent@gilead.com
SANCHEZ José	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	563540370	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr

SANROMAN Marie	Secrétaire administrative	CFDT	OCCITANIE	Rue Jean Jaurès 30200 LAUDUN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SAUNIER Philippe	Employé	CGT	Tarn et Garonne	Le Campourquié 82330 Ginals	06 08 03 45 33	saunier.philippe7@gmail.com
SCHIMMEL Julien	Electricien auto	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 85 71 63 77	cgt.mercedes.toulouse@gmail.com
SEGARRA Jocelyne	Retraitée	CGT	Tarn et Garonne	8, rue de la Fobio 82000 Montauban	06 61 70 32 87	j.segarra@orange.fr
SEMONSU Lionel	Chauffeur poids lourd	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 14 90 06 47	ravel1@aliceadsl.fr
SENSEBY Didier	Retraité	CGT	Ariège	10 Rue du Palais de Justice 09000 FOIX	06 77 71 00 42	dsenseby@yahoo.fr
SERRANO Gabriel	Technicien salle blanche	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Falgerine 81500 LUGNA	06 70 48 23 03	gabriel.serrano@mageos.com
SESPIAUT Michel	Agent	CFE-CGC	OCCITANIE	22 rue des Marinières 32550 PAVIE	06.78.31.66.70	sespiaut.michel@wanadoo.fr
SEYNAEVE Jean-Marc	Cadre	CFDT	OCCITANIE	Les Esplagnes 46130 GAGNAC SUR CERE	05.65.35.55.03	lot@cfdt.fr
SILVIN Christine	Chef de projet	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 59 09 02	ch.silvin@yahoo.fr
SIRVEN Patrick	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 33 84 65 31	pasirven1@hotmail.fr
SORIANO Philippe	Sans emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 65 41 36 98	filin.soriano@gmail.com

SOULA Fabien	Ingénieur informatique	UNSA	OCCITANIE	104 chemin de Nicols 31200 Toulouse	06.66.80.43.34	maliovente@airfrance.fr
STOERCKLER Sylvain	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Rue Pierre et Marie Curie 31200 TOULOUSE		
SYLVESTRE Christian	Retraité	CGT	Lot	La Croix 46130 GIRAC	06 34 59 24 38	sylvejos@hotmail.fr
TALIERCIO Jacques	Recours Contentieux en Assurances	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 45 66 60 77	
TALOU Christian	Conducteur de Train	CGT	Aveyron	Trigodina 46100 LUNAN	06 08 66 15 99	christian.talou@orange.fr
TEYCHENNE Brigitte	Agent administratif	CGT	Ariège	22 chemin de ST ROCH 09400 QUIE	06 08 15 49 28	brigitte.teychenne@orange.fr
TEYNIE Jean-Michel	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL 3 place Tel Aviv 31100 Toulouse	06 76 18 26 65	jemitey@gmail.com
THOMAS Jean-Pierre	Retraité	CGT	Aveyron	588 rue de Combecalde 12100 MILLAU	07 86 91 74 49	jpaul.thomas@laposte.net
THOMAS Nicolas	Intervenant en prévention des risques professionnels	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 71 84 00 73	nico_mtp@yahoo.fr
TOLZA Gérard	Ingénieur	CFE-CGC	OCCITANIE	6 rue des Canuts 65600 SEMEAC	06.76.83.48.81	tolza.gerard@gmail.com
TORTAJADA Jean- François	Technicien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 90 68 80	jean-francois.tortajada@i-carre.net
TOUQUET Daniel	Retraité commerce	CFDT	OCCITANIE	5 rue des Frères Chautard 30100 ALES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr

TOURPIN David	Attaché commercial	CGT	Lot	178 rue Bissières 46000 Cahors	06 80 85 50 05	david.tourpin@wanadoo.fr
TREVIN Jérôme	Techincien clientele	CGT	Lot	16 rue du 8 mai 46000 CAHORS	0686606334	jerome.trevin@asmeg.org
TROYANO Yannick	Agent de Sécurité	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 95 95 97 54	
TRUC Danielle	Retraitée	CGT	Hautes-Pyrénées	37 avenue Aristide Briand 65000 TARBES	06 80 57 43 87	danielle.truc@wanadoo.fr
UBALDI Christophe	Agent	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 06 84 60	attends2secondes@gmail.com
UBALDI Jacqueline	Technicienne	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 10 06 67	j.ubaldi@free.fr
VAIR-PIOVA Maya	Psychologue	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 84 68 52	maya.vairpiova@gmail.com
VALETTE Stéphanie	Demandeur d'emploi	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1155 route de Nîmes 34920 Le Crés	06 81 13 34 39	s.valette@wanadoo.fr
VALY Christian	Retraité	CGT	Lozère	Lieu dit la Roche 48120 LAJO	06 73 99 74 16	
VAN DURMEN Carole	Employée	CGT	Ariège	9 grand Rue 09700 LISSAC	06 31 96 83 38	cvandurmen@sfr.fr
VAN DURMEN Marcel	Agent administratif	CGT	Ariège	9 grand Rue 09700 LISSAC	07 77 06 29 11	marcel.vandurmen@sfr.fr
VAULOT Corinne	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 32 37 04 09	corinne.vaulot@wanadoo.fr

VERNHETTES Cirill	Demandeur d'emploi	CGT	Aveyron	Impasse de la Gare 12100 CAPDENAC	06 83 56 33 00	vernhettes@gmail.com
VEYRE Nathalie	Aide à domicile	CFDT	OCCITANIE	12 avenue Camille St Saens 34500 BEZIERS	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
VIAL Johan	Employé	CGT	Aveyron	29, bd Victor Hugo 12400 St Affrique	06 76 75 30 08	tigerblade12@gmsso.fr
VIDAL Eric	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	Résidence le St Laurent Bât A2 - Apt 5 34000 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
VIDALENC Laurent	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 83 24 17 06 13 18 67 03	laurent.vidalenc@airbus.com vidalenc.laurent@wanadoo.fr
VIGNE Philippe	Retraité	CGT	Gers	38 Chemin Barrail 32000 AUCH	06 76 75 92 92	cgt.gers@wanadoo.fr
VILLEVIEILLE Guy	Distributeur	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-28-07-38-15	gve@orange.fr
VINES Michel	Retraité	CFE-CGC	Tarn	29, Rue Jean Fragonard - 81000 Albi	06 43 28 75 79	mvines@orange.fr
WAGNER Jean-Jacques	Retraité	CGT	Lot	Cournou 46140 Vincent Rives d'Olt	06 07 15 17 64	jean-jacqueswagner@laposte.net

ANNEXE 2 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales d'employeurs

ETOURNEAU Philippe	Hôtelier	SYNHORCAT	OCCITANIE	10 rue Baudin 34000 MONTPELLIER	06.11.95.54.41	
RENOUARD Patrick	Dirigeant de société	MEDEF	Lozère	La maison du lac 48300 Langogne	04 66 69 33 33 06 07 99 05 79	
CONDOMINES Pauline	Juriste	FRSEA	Tarn	FDSEA du Tarn 96 rue des agriculteurs 81011 ALBI	05 63 48 83 60	
OUITIS Céline	Juriste	FRSEA	Hérault	FDSEA de l'Hérault Mas de Saporta CS 80017 34875 Lattes cedex	04 67 92 23 54	
BRAU Jean-Denis	Directeur	FBTP	Hautes-Pyrénées	Fédération du bâtiment et des travaux publics des Hautes- Pyrénées Parc des Pyrénées 5, rue d'Isaby 65420 Ibos	05.62.93.11.39	BrauJD@d65.ffbatiment.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-28-015

16-DRAC - arrêté inscription MH site archeo Grotte Calel
a Soreze 81

*16-DRAC- arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'une partie de la
parcelle n° 734, section E, du site archéologique du Calel à SOREZE (Tarn).*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTE portant inscription au titre des monuments historiques d'une partie de la parcelle n° 734, section E, du site archéologique du Cael à SORÈZE (Tarn)

**Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté de classement du 10 octobre 1977 de la grotte du Cael à Sorèze (Tarn) ;

VU l'arrêté d'inscription du 4 février 1991 des parcelles n° 653, 700, 701, 702, 703, 704 et 705, section E du cadastre de la commune de Sorèze ;

VU l'arrêté de classement du 14 mai 1991 de la parcelle n° 703 du site de la grotte du Cael à Sorèze ;

VU le décret de classement du 10 août 1995 des parcelles n° 700, 701, 702, 704 et 705 du site archéologique du Cael à Sorèze ;

VU l'arrêté d'inscription du 9 novembre 2015 de la parcelle n° 652 et d'une partie de la parcelle n° 734 du site archéologique du Cael à Sorèze ;

VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en date du 8 juillet 2016 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation d'une partie de la parcelle n° 734 du site du Cael à Sorèze (Tarn) contenant le réseau souterrain dit « du Promontoire de la Carrière, Pic Fendeille », est essentielle pour la sauvegarde du site archéologique du Cael qui présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt majeur ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est inscrite, pour partie, au titre des monuments historiques, pour le sol et le sous-sol, la parcelle n°734 du site archéologique du Cael figurant au cadastre section E, d'une superficie totale de 149.352 m², selon la délimitation suivante et telle que représentée sur le plan annexé au présent arrêté :

Point de départ (dans le sens des aiguilles d'une montre) : borne B 31 [X=1625663,68 ; Y=3138550,32 (RGF 93 CC 44) ; Y=364,24 NGF], la limite entre la parcelle n° 734 et la parcelle n° 209 jusqu'à la borne B 16 [X=1625989,2 ; Y=3138854,5 (RGF 93 CC 44) ; Z=532,67 NGF], une ligne droite fictive tirée depuis cette borne aboutissant à la borne B 19 [X=1626048,30 ; Y=3138797,72 (RGF 93 CC 44) ; Z=534,46], une ligne droite fictive tirée depuis cette borne jusqu'à la borne B 31, point de départ.

Cette parcelle, située au lieu-dit la Fendeille, appartient à la commune de SORÈZE (Tarn), SIREN n°218 102 887, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 - le présent arrêté complète l'arrêté du 9 novembre 2015 sus-visé.

Article 3 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet de département, au maire de la commune, au propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le

28 NOV 2016

Pascal MAILHOS

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'une partie de la parcelle n°734, section E, du site archéologique du Calé à SORÈZE (Tarn)

